

[Séminaire de Marseille sur « Egalité des genres »](#) [1]

Le 6 Novembre 2009 s'est tenu à Marseille le premier d'une série de cinq séminaires européens sur le thème de l'égalité des genres initiés par la Fédération internationale des acteurs (FIA) et soutenu financièrement par la Commission Européenne, intitulé *“Susciter le changement : stratégies pour lutter contre les stéréotypes du genre et promouvoir l'égalité des chances pour les artistes interprètes de théâtre, de cinéma et de télévision en Europe”*

Pourquoi Marseille ?

Lorsque la FIA a proposé au SFA d'organiser un des séminaires pour la région de l'Europe du Sud, en collaboration avec l'Espagne, le choix de Marseille s'est imposé de par sa situation géographique et son rayonnement en Méditerranée ; et bien sûr en sa qualité de future capitale européenne de la culture en 2013, d'autant que le Conseil régional PACA a mis gracieusement à disposition des organisateurs une salle équipée pour la traduction simultanée (permettant la tenue d'un séminaire bilingue franco-espagnol) et que le théâtre du Gymnase nous a ouvert ses portes pour la tenue d'une réunion publique qui suivait la journée de travaux ainsi que la présentation d'une exposition ludique sur la condition féminine.

Quels attendus ?

Une trentaine de personnes ont participé à cette journée que nous souhaitons mixte, dont une délégation espagnole de dix personnes (dix femmes) composée de quatre représentantes du ministère de la Culture, quatre artistes et représentantes d'organisations syndicales, une représentante d'un Centre dramatique national, une représentante de l'Union générale des travailleurs.

Du côté français, se sont des artistes femmes et hommes, des représentant(e)s de secteurs issus des castings, agences artistiques, scénaristes, de la formation professionnelle comme l'AFDAS qui ont participé à cette rencontre. Il convient de noter l'absence notoire des représentants institutionnels et des élus hormis Marie-Christine Vergiat (députée européenne du Front de gauche -membre de la commission culture et éducation-), Catherine Lecoq (conseillère régionale -groupe communistes et partenaires- commission culture), Jean Tomasini (représentant l'adjoint au Maire en charge de la culture) en début d'après-midi.

Les travaux ont été introduits par Dearbhal Murphy (secrétaire adjointe de la FIA) et conclus par Richard Polacek chargé de synthétiser les recommandations qui auront été formulées dans chaque séminaire.

Les attendus de cette journée, comme ceux des quatre autres séminaires qui se dérouleront en Suède, Slovaquie, Belgique, Royaume Uni, étaient de pouvoir mettre en lumière des pratiques et des préconisations qui doivent permettre une nouvelle et meilleure répartition des rôles qui sont actuellement attribués aux femmes et aux hommes dans nos secteurs d'activités.

Pour introduire ces débats, Reine Prat, chargée de mission au ministère de la Culture et auteure de deux rapports de référence sur ce thème *. Son premier rapport en 2006, qui avait eu -contre toute attente- un impact médiatique étonnant, avait stupéfait l'ensemble des acteurs du secteur (ministère, professionnels...) par l'énormité des chiffres qu'il mettait en lumière. (*Quelques chiffres - extraits rapport 2006 : 80% des directions du secteur institutionnel sont occupées par des hommes. Les postes de direction des théâtres institutionnels sont occupés par des hommes à 92%. Le domaine musical est dirigé par des hommes à 89%. Dans le domaine de la danse, pourtant réputé très « féminisé » ils sont à la tête des centres chorégraphiques nationaux. A la direction des structures à vocation pluridisciplinaire, ils sont 78% et 71% dans les centres de ressources du spectacle vivant. Le secteur de l'enseignement largement dominé par l'enseignement musical est dirigé à 86% par des hommes*)

Cependant, l'aide apportée par des actions de terrains (festivals, créations de collectifs...) d'abord confidentielles puis de plus en plus nombreuses, a permis de faire avancer la question et donc la parution d'un deuxième rapport qui, au-delà du constat, liste un certain nombre de lois nationales (6 en France¹) et européennes sur lesquelles il est urgent de s'appuyer, mais avance également des préconisations qui devraient permettre de faire évoluer les pratiques et les mentalités. N'oublions pas que 54% de la population sont des femmes et que donc la question de l'égalité n'est pas qu'une affaire de femmes.

Autour des trois questions suivantes, un débat riche et constructif a suivi où bon nombre de constats similaires ont été évoqués et les recommandations avancées se sont avérées assez identiques.

1. « *Comment créer une obligation d'aborder la représentation de la femme et de l'homme dans tous les domaines de travail à la télévision, au cinéma et au théâtre, mais sans entraver la liberté artistique ?* »
2. « *Comment peut-on véritablement garantir l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le lieu de travail en permettant aux femmes de profiter d'une longue et riche carrière d'artistes interprètes ?* »
3. « *Comment faire de la sensibilisation à la représentation du genre et du besoin d'assurer l'égalité des chances une partie intégrante de l'éducation et de la formation dans le secteur ?* »

Ces questions ont amené les participants à réfléchir sur trois thèmes :

La question des représentations

- Entre autre, la prédominance du naturalisme qui sert à justifier les distributions majoritairement masculines au théâtre. Mais alors qu'est-ce qui justifie que les scénarios TV proposent 80% de rôles masculins ?
- La question de l'âge pour les femmes est un véritable problème pour l'emploi.
- La frilosité des programmeurs du secteur subventionné ne permet pas une diffusion suffisante des œuvres contemporaines qui dans leur majorité offrent plus d'emplois féminins. Par ailleurs le texte classique (un tiers de femmes pour deux tiers d'hommes, en général) joue toujours un rôle important dans la légitimité des metteur(euse)s en scène.
- A questionner les représentations, tout le monde pourrait y être gagnant : les stéréotypes féminins et masculins pourraient s'en trouver transformés. C'est une question d'éducation, qui fait que nombre de femmes portent elles-mêmes ces stéréotypes. D'où l'importance de s'attaquer à la question des représentations dès la formation initiale.
- Le public, majoritairement féminin (en Espagne aussi), n'est pas représenté à sa juste place dans la production artistique.
- Les critiques ont une grande responsabilité dans les préjugés du public : ils permettent ou non d'accepter les transgressions.

L'intervention publique

- La question des quotas est de fait posée. Il serait important de définir des contraintes pour lutter contre les pratiques inégalitaires (quotas sur une saison, par exemple). L'Etat qui a pour vocation de régir le secteur public, n'hésite pas dans d'autres domaines à donner des règles et des contraintes qui souvent suscitent des changements dans les pratiques.
- En Espagne, tout un dispositif législatif est en train de se mettre en place en matière d'obligations pour l'obtention de subventions dans l'audiovisuel.

- Les jurys, commissions et autres organismes décisionnels (attributions de subventions etc....mais aussi dans les organismes de formation) devraient toujours être mixtes.
- Il a été proposé de réfléchir à des labels, comme il peut y en avoir dans certains secteurs : notamment issus du développement durable...

L'importance du champ social

- Dans ce domaine, nous avons pu constater des manques bien plus graves dans la protection sociale en Espagne qu'en France : 27% des artistes interprètes seulement réussissent à vivre de leurs métiers et 55% des femmes artistes ne dépassent pas 6000 € par an de revenus, sachant que la protection des artistes est plus réduite que pour les autres salariés.
- S'il n'existe pas de formation professionnelle pour les artistes en Espagne, en France ce sont les périodes de maternités qui sont oubliées dans les prises en charge de formation. Tant que la maternité et la question de la garde des enfants seront des freins à l'emploi, ce sont les femmes qui en pâtiront.

Nous avons malheureusement pu constater que ce combat demeure un combat d'avant-garde, car la rencontre publique qui a suivi le séminaire -à laquelle nous avons convié professionnels, institutions, presse etc.- a tourné court faute de participants. Néanmoins, tous les ingrédients sont réunis (analyses et expertises pertinentes, revendications précises et chiffrées) pour que le SFA soit moteur, non seulement pour insuffler et animer ce débat, mais pour être porteur de revendications afin de mettre un terme à des injustices qui n'ont que trop duré, tant dans le secteur du spectacle vivant que celui de l'audiovisuel et plus particulièrement dans la publicité.

¹Dès 1946, la constitution de la République française garantit le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, *dans tous les domaines*. Il faut cependant attendre 1972 pour qu'une première loi introduise le principe à *travail égal, salaire égal*, puis 1983 pour que soit établie *l'égalité professionnelle*. Depuis 2001, une nouvelle loi est promulguée chaque année, ou presque, pour préciser, actualiser ou renforcer les lois précédentes. Enfin, la dernière révision constitutionnelle, en date du 23 juillet 2008, précise, à l'article 1 du préambule de la Constitution : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, *ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* ». (*Rapport Reine Prat - 2009*)

* *Mission EgalitéS : Pour une plus grande et une meilleure visibilité des diverses composantes de la population française dans le secteur du spectacle vivant - Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation* (mai 2006) et *Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, aux moyens de production, aux réseaux de diffusion, à la visibilité médiatique - De l'interdit à l'empêchement* (mai 2009)

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

[Haut de page](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

Accès réservé

Nom d'utilisateur *

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

- [Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)
- [Contact](#)
- [LEKTUM](#)

- [Drupal](#)

URL source (modified on 19/04/2010 - 18:55): <https://sfa-cgt.fr/seminaire-de-marseille-sur-egalite-des-genres#comment-0>

Liens

[1] <https://sfa-cgt.fr/seminaire-de-marseille-sur-egalite-des-genres>